

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
SECTION
ESTHETICIEN SOCIAL
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE: 95 51 20 S 20 D1

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p>ESTHETICIEN SOCIAL¹</p> <p>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences théoriques, techniques et pratiques dans le domaine de l'esthétique sociale pour contribuer au bien-être, à la revalorisation et à la (re)construction de l'image et de l'estime de soi de personnes souffrantes et/ou fragilisées dans différents milieux tels que hôpitaux, MR (maison de repos), MRS (maison de repos et de soins), centres d'accueil de jour, résidences-services, services d'aide et de soins aux personnes, maisons de quartier, espaces « bien-être », milieu carcéral, associations de protection des femmes battues, ...

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION :

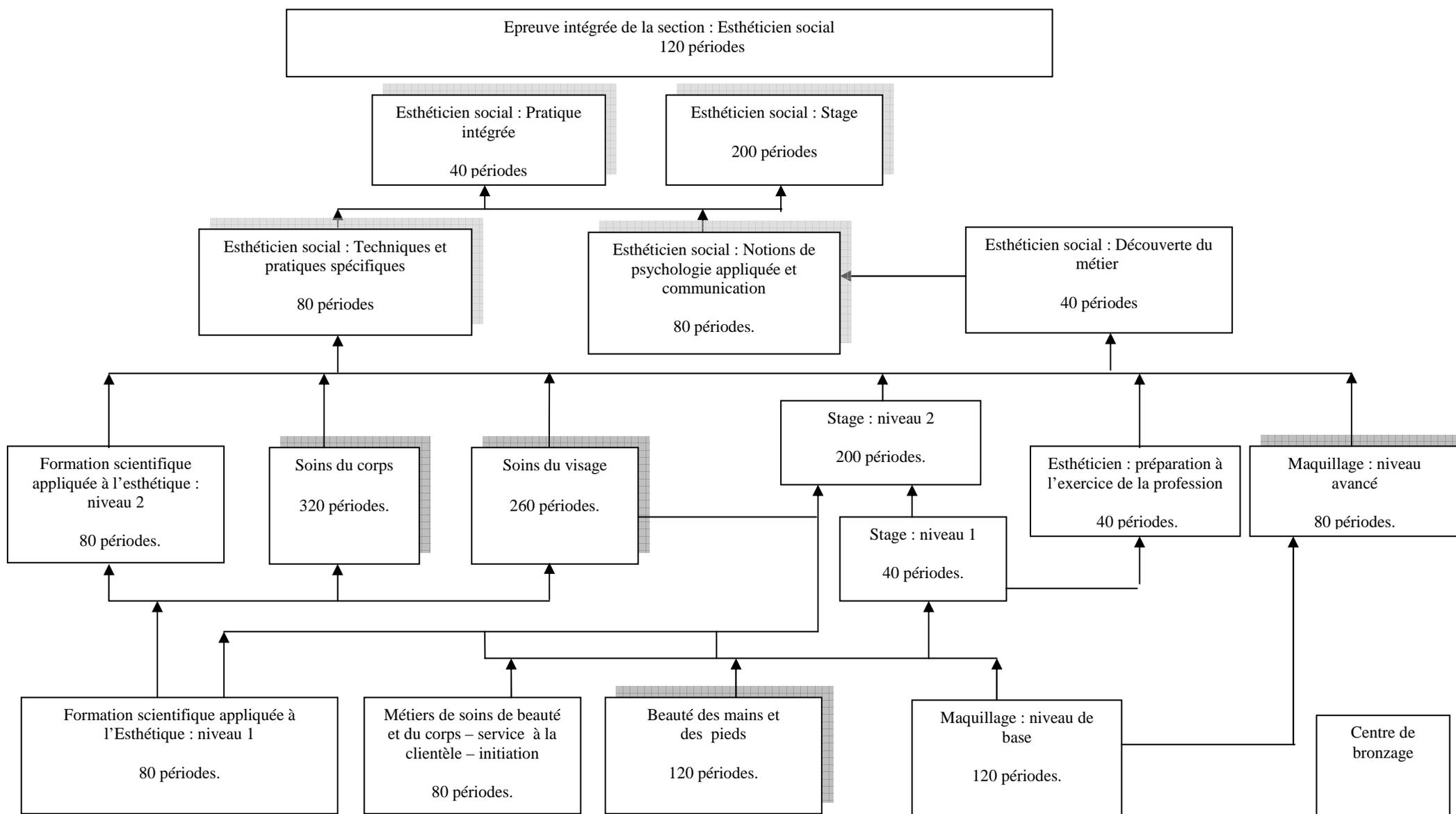
Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Métiers de soins de beauté et du corps : service à la clientèle- initiation	ESIT	83 01 05 U 11 D2	805		80
Formation scientifique appliquée à l'esthétique : niveau 1	ESIT	91 6101 U11 D1	904		80
Beauté des mains et des pieds	ESIT	83 21 08 U 11 D1	805		120
Maquillage : niveau de base	ESIT	83 21 07 U 11 D1	805		120
Esthéticien : stage niveau 1	ESIT	83 21 06 U 11 D1	805		40/10

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène

Formation scientifique appliquée à l'esthétique : niveau 2	ESST	91 61 02 U21 D1	904		80
Soins du corps	ESST	83 21 02 U 21 D1	805		320
Soins du visage	ESST	83 21 03 U 21 D1	805		260
Maquillage : niveau avancé	ESST	83 21 04 U 21 D1	805		80
Esthéticien : préparation à l'exercice de la profession	ESST	83 21 05 U 21 D1	805		40
Responsable de l'accueil dans un centre de bronzage	ESST	83 21 18 U 21 D1	805		24
Esthéticien : stage - niveau 2	ESST	83 21 06 U 21D1	805		200/20
Esthéticien social : Découverte du métier	ESST	95 51 21 U21 D1	901		40
Esthéticien social : Notions de psychologie appliquée et communication	ESST	95 51 22 U21 D1	901	X	80
Esthéticien social : Techniques et pratiques spécifiques	ESST	83 21 08 U21 D1	805	X	120
Esthéticien social : Stage	ESST	95 51 23 U21 D1	901	X	200/20
Esthéticien social : Pratique intégrée	ESST	95 51 24 U21 D1	901	X	40
Epreuve intégrée de la section : Esthéticien social	ESST	95 51 20 U22 D1	901		60/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1984
B) nombre de périodes professeur	1554

SCHEMA DE CAPITALISATION DE LA SECTION « ESTHETICIEN SOCIAL »



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'« Esthéticien social » correspondant au certificat de qualification d'« Esthéticien social » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ESTHETICIEN SOCIAL ¹

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 avril 2011

*ESTHETICIEN SOCIAL*²

I. CHAMP D'ACTIVITE :

L'esthéticien social est un esthéticien spécialisé qui intervient auprès de personnes souffrantes et/ou fragilisées afin de contribuer à leur bien-être et de leur permettre de retrouver une image positive d'elles-mêmes et une estime de soi.

Par des compétences relationnelles, scientifiques et techniques complémentaires propres à cette approche, il les aide à retrouver une estime de soi au travers de la reconstruction d'une image positive de leur corps.

Par sa capacité d'écoute, des soins corporels esthétiques et des attentions et conseils prodigués, il participe au bien-être et soutient l'effort de (re)construction identitaire des personnes fragilisées.

Il intervient auprès de personnes de tout âge qui, du fait d'une pathologie, d'un contexte de vie particulier ou d'un traumatisme subi, ont besoin de son aide pour améliorer leur vie sociale.

Il situe son action au sein d'un réseau ou d'une équipe pluridisciplinaire, dans le respect des règles déontologiques et des convictions des personnes aidées.

II. TACHES :

Tenant compte des spécificités des bénéficiaires et dans les limites de sa fonction, contribuer à la reconstruction de leur image et à la restauration de leur bien-être,

- ◆ identifier les besoins de la personne ;
- ◆ établir une relation d'empathie avec la personne ;
- ◆ dans le cadre d'un travail en réseau ou en équipe pluridisciplinaire, collecter et transmettre des informations sur les soins esthétiques prodigués aux personnes ;
- ◆ adopter une démarche proactive, notamment s'inquiéter du prescrit médical ;
- ◆ concevoir, organiser et réaliser des soins adaptés aux patients sur prescription médicale ou à l'initiative de l'équipe de soins dans les limites et les règles de la profession ;
- ◆ donner des conseils, des explications en matière de soins esthétiques, d'artifices de maquillage, de dermocorrection, et orienter vers les spécialistes;
- ◆ planifier ses interventions en tenant compte des ressources matérielles et des contraintes inhérentes au contexte de travail ;
- ◆ appliquer les règles d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et de déontologie ;
- ◆ participer à un processus de formation continue ;
- ◆ développer une pratique réflexive.

² Le masculin est utilisé à titre épïcène

III. DEBOUCHES :

- ◆ Services hospitaliers (pédiatrie, maternité, dermatologie, oncologie, chirurgie, psychiatrie, gériatrie, grands brûlés, soins palliatifs, ...),
- ◆ centres de revalidation,
- ◆ maisons de repos, maisons de repos et de soins,
- ◆ services d'aide et/ou de soins à domicile,
- ◆ centres d'accueil pour personnes en difficulté (centres pour toxicomanes, maisons maternelles,...),
- ◆ maisons médicales,
- ◆ en milieu carcéral,
- ◆ ...